

et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, le très honorable Sir John Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen; vicomte Formartine; baron de Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; baronnet de la Nouvelle-Ecosse, Chevalier Grand'-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce vingt-deuxième jour de janvier en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, et de Notre Règne la soixante-et-unième.

Par ordre,

SAML. E. ST. ONGE CHAPLEAU,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. Dandurand s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Edouard Joseph Langevin, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Dandurand, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a présenté au Sénat une communication du secrétaire du Gouverneur général.

Elle a été alors lue par le greffier, et elle est comme suit:—

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
OTTAWA, 2 février 1898.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir la session du parlement le jeudi, 3 du courant, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,  
DAVID ERSKINE,  
*Secrétaire du Gouverneur général.*

A l'honorable  
Président du Sénat.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très Honorable Sir John Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen; vicomte de Formartine; baron de Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse; vicomte Gordon d'Aberdeen, comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni; baronnet de la Nouvelle-Ecosse, etc., etc., Gouverneur général du Canada, étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " *que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la salle du Sénat.*"

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur ;

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant:—

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

J'ai remarqué avec grand plaisir les progrès remarquables, au double point de vue de l'importance politique et de la prospérité commerciale, faits par le Canada, durant l'année qui vient de finir.

L'emprunt récemment effectué a démontré que le crédit du Canada n'a jamais été si considérable sur les marchés de l'Europe et nous donne fortement raison d'espérer que le poids des taxes du peuple sera, dans un avenir rapproché, matériellement réduit, en substituant un taux d'intérêt sur la dette publique moins élevé que le taux actuel.

Je vous offre mes félicitations à l'occasion de l'accueil si cordial fait aux représentants du Canada aux fêtes du jubilé et aussi de la haute appréciation manifestée de toutes parts, dans la mère-patrie, relativement à la ligne de conduite tenue par le Canada, en réduisant matériellement le taux des droits sur les marchandises importées du Royaume-Uni au Canada.

En dénonçant les traités de commerce avec l'Allemagne et la Belgique, le gouvernement impérial a donné une preuve des plus satisfaisantes de son désir de faciliter nos efforts dans le but de promouvoir les relations commerciales les plus étendues entre le Canada et le reste de l'Empire, et cette politique contribuera, je l'espère, matériellement au développement du commerce impérial.

La découverte extraordinaire des gisements aurifères récemment faits sur le Yukon et ses tributaires, va probablement attirer de ce côté une immigration énorme et a forcé le gouvernement à prendre promptement des mesures pour le maintien de la loi et de l'ordre dans ces lointaines et presque inaccessibles régions. Des mesures relatives à cet objet vous seront soumises.

Un contrat a été fait, sujet à votre approbation, pour la construction, le plus tôt possible, d'un système de communication, par eau et voie ferrée, à travers le territoire canadien, avec le Klondike et les territoires aurifères, ce qui, il y a lieu de l'espérer, assurera au Canada la plus grande partie du commerce lucratif de ce pays.

Les abondantes moissons dont nous avons été favorisés, par une bienfaisante Providence, ont grandement contribué à augmenter notre prospérité, et je suis heureux de noter que le commerce du Canada et plus spécialement le montant et la valeur de ses principaux articles d'exportation, ont fortement augmenté durant les dix-huit derniers mois, et il y a d'excellentes raisons de croire que ce progrès se maintiendra, s'il n'augmente point, durant le reste de l'année courante.

Je constate avec plaisir que les contrats pour certaines entreprises dernièrement adjugées par le gouvernement contiennent des clauses de nature à empêcher le système de la pressuration des ouvriers (*sweating system*).

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Les comptes publics pour le dernier exercice financier vous seront soumis.

Les estimations budgétaires pour l'année prochaine seront aussi prochainement mises entre vos mains.

*Honorables messieurs du Sénat :*

*Honorables messieurs de la Chambre des Communes :*

Des mesures concernant la mise à la retraite des employés, l'abrogation du présent Acte du cens électoral, et un plébiscite sur la question de la prohibition, seront aussi soumises à votre étude.

---

Je recommande ces mesures et autres à votre sérieuse attention, en demandant à la Divine Providence de bénir les travaux que vous allez commencer.

Il a plu à Son Excellence de se retirer et la Chambre des Communes s'est retirée.

L'honorable M. Scott, secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat un bill intitulé :  
" Acte concernant les chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport au Sénat du discours de Son Excellence prononcé du trône, et

Il a été lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été  
Ordonné, que le Sénat prenne en considération le discours de Son Excellence le  
Gouverneur général, lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Vidal, il a été  
Ordonné, que tous les sénateurs présents pendant cette session composent un  
comité, pour prendre en considération les usages et coutumes du Sénat et les privi-  
lèges du Parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette  
Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Vidal, a proposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné à lundi prochain, à  
huit heures du soir.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue  
dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Mills,  
Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à huit heures du soir.

---